

# HUILES À LUBRIFICATION

# RECYCLABLES

## Introduction

Le souci de plus en plus grand que nous avons de notre environnement nous pousse à voir comme une nécessité la réutilisation et le recyclage des ressources, notamment de l'huile usée. On peut récupérer, pour

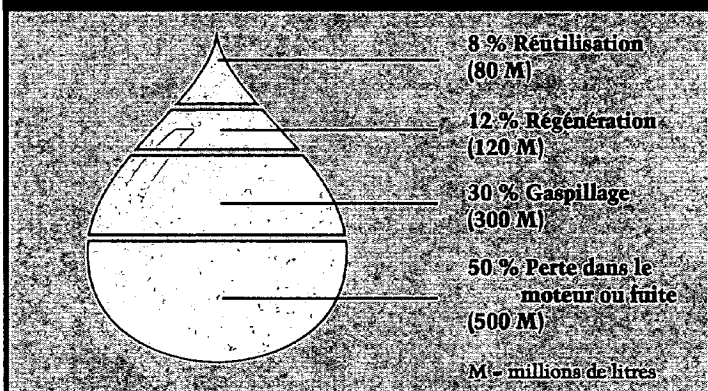
travailler le métal (pour le couper, le meuler ou le tremper)

- les fluides isolants ou liquides de refroidissement (liquides de transmission)

Les contaminants peuvent venir de produits chimiques ajoutés aux huiles

## DESTINÉE DES HUILES CANADIENNES CALCULÉE À PARTIR DES VENTES TOTALES

(ICPP, 1990)



nouvelle utilisation, à peu près la moitié du milliard de litres d'huiles de lubrification vendues au Canada chaque année. Pour l'instant cependant, l'on n'en récupère que 200 millions de litres. Le reste est soit perdu en cours d'utilisation, soit éliminé de manière inadéquate pour l'environnement. Les huiles usées peuvent renfermer, en petite quantité, des matières dangereuses pour la qualité de l'air, du sol et des eaux souterraines, dans les régions où l'on traite encore avec négligence les pratiques d'élimination.

## Quelles sont les huiles ciblées et quelles substances contiennent-elles?

On peut définir l'huile usée comme une huile ayant amassé des substances étrangères aussi appelées contaminants. Cela peut se produire avant, pendant ou après l'utilisation. On compte, comme exemples typiques d'huiles usées :

- les lubrifiants (de moteurs, de turbines, d'engrenages)
- les liquides hydrauliques
- les liquides servant à

pour en améliorer le rendement, de modifications physiques ou chimiques en cours d'usage ou de mélanges avec d'autres liquides huileux ou des déchets liquides au cours de l'élimination.

On compte, comme contaminants possibles :

- les métaux-trace et les solvants chlorés
- l'essence de pétrole et les produits de combustion incomplète
- les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)
- les glycols, l'eau et les BPC

Certaines huiles synthétiques sont incompatibles avec les huiles régulières et peuvent compliquer le processus de recyclage des huiles usées. Cela ne concerne toutefois principalement que les huiles industrielles de synthèse; les huiles à moteur synthétiques ne posent généralement que peu de problèmes.

## Qui sont les producteurs d'huiles usées?

L'Institut canadien des produits pétroliers (ICPP) répartit les consommateurs et les producteurs d'huile en quatre secteurs de marché :

- **Groupe 1** : les particuliers qui font eux-mêmes la vidange d'huile de leurs véhicules
- **Groupe 2** : le secteur agricole et rural
- **Groupe 3** : la grande industrie (urbaine et en milieu éloigné)
- **Groupe 4** : les petits producteurs urbains (les ateliers de lubrification rapide, les stations-service, etc.)

Les groupes 3 et 4 sont responsables de près de 80 p. 100 de toutes les huiles usées produites (soit 400 millions de litres par année) mais disposent généralement de leur propre système de collecte ou font affaire à un service extérieur de collecte. Par conséquent, un assez bon pourcentage de l'huile usée venant de ces secteurs est réutilisée. La production d'huile usée des groupes 1 et 2 ne s'élève qu'à près de 100 millions de litres, mais ce volume est presque entièrement perdu à cause de la pénurie de mécanismes et d'installations de récupération et de collecte de ces huiles, ainsi que d'un manque d'information

sur les bonnes méthodes de l'élimination.

## Qu'arrive-t-il aux huiles récupérables après utilisation?

On peut voir ce qui arrive aux huiles récupérables en se servant de l'exemple des huiles à moteur usées. Les huiles à moteur représentent 45 p. 100 de toutes les huiles de lubrification récupérables, soit 229 millions de litres. Une étude conduite auprès de l'industrie et des particuliers indique ci-après les pratiques actuelles en matière de gestion de l'huile usée. Les valeurs peuvent différer quelque peu d'une province à l'autre.

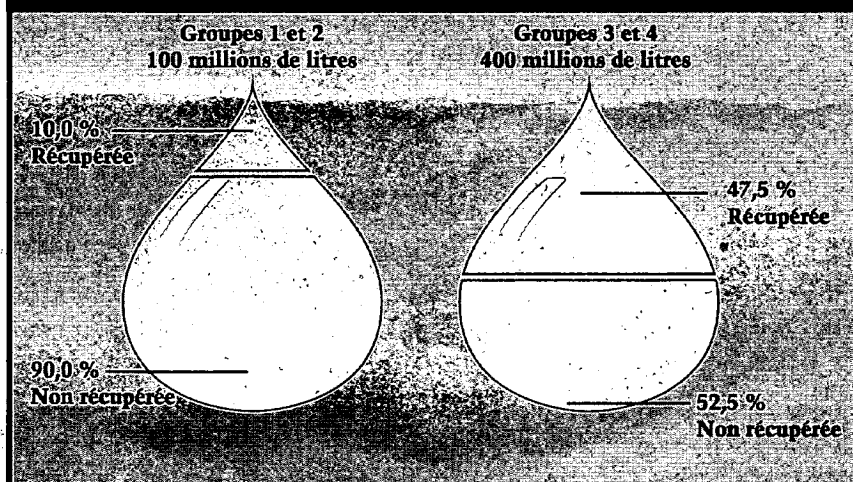
## Comment les huiles usées affectent-elles l'environnement?

La plupart des problèmes venant des huiles usées découlent de mauvaises pratiques de gestion de ces huiles, comme en font foi les quatre exemples suivants :

- *Jeter l'huile dans les déchets*, ce qui peut provoquer la contamination de l'eau souterraine si on en dispose dans des sites d'enfouissement dépourvus de revêtements inférieurs adéquats.
- *Jeter l'huile dans les égouts de la rue*, ce qui peut laisser un dépôt

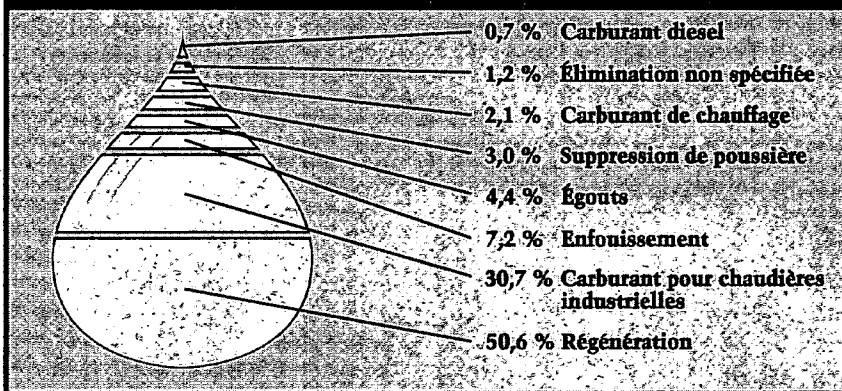
## PERTES D'HUILES RÉUTILISABLES

(ICPP, 1990)



## PRATIQUES D'ÉLIMINATION D'HUILES A MOTEUR RECUPERABLES

(CH2M Hill, 1992)



huileux, provoquant des réactions biologiques néfastes, et boucher les tuyaux et les pompes.

- *Traiter les routes de terre battue à l'huile usée*, ce qui peut endommager les plantes et herbages dans le voisinage immédiat, en plus de contaminer l'eau souterraine en y laissant s'infiltrer des hydrocarbures pétroliers.
- *Brûler ces huiles dans de petites chaudières commerciales*, pratique généralement sécuritaire, sauf dans le cas de niveaux élevés de contaminants ou de mécanismes inadéquats de contrôle de la pollution.

### Quelles sont les options recommandées de gestion des huiles usées?

Idéalement, ces options seraient :

- *le recyclage* - tout traitement pouvant restaurer complètement les propriétés lubrifiantes de l'huile (régénération);
- *la récupération* - des méthodes approuvées de combustion faisant appel à la valeur calorifique de l'huile (dans des fours à ciment et des chaudières industrielles équipées de mécanismes de contrôle de la pollution approuvés, pour extraire au besoin les contaminants gazeux).

Il ne faut **jamais** mettre les huiles usées au rebut dans les déchets domestiques, ni les mélanger à d'autres déchets. En cas de contamination grave, il peut s'avérer nécessaire de

procéder au traitement approuvé pour des déchets dangereux et poursuivre par l'incinération et l'enfouissement des matières résiduelles.

### Pourquoi arrive-t-il souvent que l'on ne fasse pas appel à ces options de recouvrement ou de recyclage?

- La première condition de réussite d'un programme de recyclage demeure le succès du système de collecte. Les systèmes actuels de collecte sont inadéquats; de plus, il est difficile d'atteindre tous les particuliers qui s'occupent eux-mêmes de la vidange du carter de leur voiture, dans les zones urbaines aussi bien que rurales.
- Les stations-service et les ateliers de réparation ayant accès à des systèmes de collecte refusent souvent les huiles usées que des particuliers leur fournissent sans les avoir fait vidanger sur les lieux à cause, d'une part, du danger que ces huiles soient contaminées par d'autres matières et, d'autre part, des coûts croissants de collecte.
- Même si les huiles raffinées à nouveau observent les spécifications de rendement exigées; on les estime souvent, à tort, comme des produits inférieurs aux huiles vierges.
- Dans la plupart des provinces, les vendeurs n'ont pas l'option de réutiliser leurs huiles et ne se soucient pas de ce qu'il en adviendra.

- A cause de leur rareté et des inconvénients inhérents aux programmes de collecte et de recyclage, les particuliers qui vidangent eux-mêmes leurs huiles usées trouvent souvent plus facile de les jeter que de les récupérer.

La population n'est pas consciente des répercussions environnementales de l'élimination des huiles usées.

### Quels règlements contrôlent la gestion des huiles usées?

La gestion des huiles usées, de compétence provinciale, se fait par l'imposition de règlements et de lignes directrices portant sur les pratiques et installations d'élimination. La portée de ces règlements varie d'une province à l'autre. *La Loi sur le transport des marchandises dangereuses*, qui s'applique au transport des huiles usées contaminées par des matières dangereuses, exige le dépôt de documents et la manutention sécuritaire des produits, par tous ceux qui s'en chargent, du producteur au destinataire.

### Que fait le Canada pour changer le système?

Les ministères fédéral et provinciaux de l'Environnement collaborent à l'atteinte d'objectifs environnementaux communs par l'entremise d'un organisme appelé le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). Le CCME a publié un «code de pratiques de gestion des huiles usées au Canada», disponible au public sur demande.

L'ICPP s'est servi de ce code pour élaborer le *Plan d'action sur les huiles usées*, traitant de la récupération des huiles usées au Canada. Ce plan fait notamment appel à :

- l'installation obligatoire de dépôts et de points de collecte

d'huiles usées par les industries membres de l'ICPP et tous les autres vendeurs de lubrifiants, afin de cibler les huiles usées produites par les groupes 1 et 2, ce qui permettra de récupérer les huiles usées au point d'achat, afin d'en faire le recyclage ou la récupération.

- l'élaboration d'un programme de sensibilisation visant à encourager la population à retourner ses huiles usées au lieu de les mettre au rebut.

Les provinces et les territoires prennent toutes et tous des mesures pour mettre en œuvre des programmes de collecte des huiles usées répondant aux objectifs du Plan d'action; ces projets se trouvent maintenant à divers degrés d'avancement. Ces programmes peuvent, en partie, faire appel à de nouveaux règlements exigeant des vendeurs qu'ils reprennent les huiles usées après utilisation par les consommateurs.

*Le succès de ces programmes et de l'enlèvement des déchets huileux de notre environnement dépend essentiellement d'un accès raisonnable aux installations de collecte et de la valeur des programmes de sensibilisation publique pour encourager les usagers à retourner leurs huiles usées au point d'achat.*

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre ministère de l'Environnement fédéral, provincial, territorial ou Le Secrétariat du CCME, 326, rue Broadway, Bureau 400, Winnipeg (Manitoba) R3C 0S5

ISBN : 0-919074-95-2  
CAT. CCME : EPC-UO55F



Imprimé avec de l'encre végétale sur du papier recyclable canadien contenant 100 p. 100 de papier recyclé postconsommation non désencré.

**CCME**

Canadian Council of Ministers of the Environment / Le Conseil canadien des ministres de l'environnement